nera que 3,500,000 francs; l'impôt de 25 centimes par tonne de charbon et de 50 centimes par tonne de houille vous donnera un impôt de 6 millions. Mais nous apprenons à l'instant que MM. Aclocque et Palotte réduisent leur impôt à 15 et à 30 centimes, ce qui remet l'impôt à 3,500,000 francs, tel qu'il avait été constitué d'abord pour les transports sur la petite vitesse

Où est donc l'avantage, si ce n'est dans une pure et inutile transformation, qui se traduira par des désagréments plus nombreux pour l'industrie elle-même ?

Maintenant, si vous voulez aborder la question sous une autre forme, l'envisager au fond, en laissant de côté les détails, nous verrons quels sont l'esprit et le but de la transformation qu'on vous propose.

Des métallurgistes viennent vous dire aujourd'hui : Nos établissements sont situés au pied des gisements de minerai; mais comme il faut subir un parcours plus ou moins considérable pour faire venir le charbon nécessaire à notre main-d'œuvre, nous nous livrons à un petit calcul industriel... (Interruption), et nous déclarons qu'un impôt fixe sur la houille nous coûterait personnellement moins qu'une augmentation de transport sur la petite vitesse.

Mais demain, un autre industriel viendra incontestablement vous dire : Mon établissement, à moi, est situé au pied d'une mine de houille, le minerai est à une distance plus ou moins considérable de mon établissement, et je viens vous demander un impôt fixe sur la tonne de houille et de coke avec l'abandon de l'augmentation d'impôt sur les transports à petite vitesse. (Très-bien ! très-bien ! — C'est cela !)

M. ROUVIER. — Pourquoi la loi change-t-elle les conditions naturelles de l'industrie ?

M. JULES BRAME. — Monsieur Rouvier, vous me répondrez, et je vous répondrai à mon tour.

Le surlendemain, messieurs, un fabricant de sucre de betterave viendra vous dire : Mon établissement est situé au pied d'une mine de charbon; le transport ne m'inquiète pas, mais le lieu de production de betteraves est éloigné, je préfère un impôt fixe à l'augmentation de l'impôt sur la petite vitesse; ce que vous avez accordé aux autres, vous ne pouvez me le refuser à moi, la justice doit être égale pour tous. Et ce dernier aura raison. Et c'est ainsi que de concessions en concessions vous détruisez en détail la loi que vous avez votée il y a peu de jours, et que vous établissez, d'une manière certaine, l'impôt que vous avez refusé à plusieurs reprises sur les matières premières. (C'est cela ! — Très-bien !)

Je tends à vous démontrer, messieurs, qu'il est impossible de faire des lois en tenant compte des combinaisons particulières, que l'amendement de MM. Aclocque et Palotte est inexécutable, que si vous voulez l'adopter, il faut changer tout l'ensemble de la loi et du système et recommencer une fois de plus nos interminables discussions.

On disait tout à l'heure que la commission était d'accord avec les auteurs de l'amendement, qu'on s'était donné la main.

Au banc de la commission. — Non ! non !

M. PELTEREAU-VILLENEUVE. — La commission a rejeté la compensation.

M. WILSON. — Je demande la parole.

M. JULES BRAME. — Si on ne l'a pas dit !

Quant à moi, je ne vois que confusion complète : le ministre a une pensée, la commission en a une autre, et cette autre pensée est modifiée de trois ou quatre façons par les auteurs de l'amendement.

Je vous demande s'il est possible de vous déjuger sans cesse et de se tirer d'un chaos pareil. (Très-bien ! très-bien !)

M. HERVÉ DE SAISY. — Vaut-il mieux rester en déficit ?

M. JULES BRAME. — Permettez-moi, messieurs, de vous rappeler les paroles qu'a prononcées l'honorable M. Léon Say, il y a peu de jours : « En changeant, en transformant, en modifiant, en montrant tant d'incertitude, en décidant aujourd'hui une chose, en la rejetant le lendemain, nous jetons la crainte et l'épouvante au cœur de toutes les industries et du commerce français. » (Oui!) J'ajouterai que telle industrie qui est dans un état prospère le matin ignore si un télégramme ne viendra pas lui annoncer le soir sa prochaine exécution. Il faut absolument en finir, et permettez-moi de vous dire une grande vérité : c'est la permanence qui nous tue.

M. MALARTRE. — C'est vrai !

M. JULES BRAME. — Permettez-moi maintenant de vous donner un conseil dans votre intérêt, dans l'intérêt du pays; j'ignore si on est fatigué de parler dans cette Assemblée, mais ce qu'il y a de certain, c'est que nous nous exposons à ce que le pays se fatigue de nous entendre; et ce que nous avons de mieux à faire, c'est de retourner au plus tôt provisoirement chacun chez nous. (Rires et mouvements divers.)

Alors le gouvernement pourrait se recueillir, étudier et nous apporter des projets d'ensemble. Mais en attendant je vous demande de respecter les lois que vous avez votées, et de ne pas défaire aujourd'hui ce que vous avez fait hier.

Je termine en vous disant un mot sur le charbon.

Comment, c'est au moment où nous venons de subir la crise la plus épouvantable dont on ait, de mémoire d'homme, gardé le souvenir, et alors que nous en subissons encore aujourd'hui toutes les conséquences, c'est à ce moment-là que vous venez nous proposer un impôt sur le charbon ?

Plusieurs membres. — Il est voté !

M. DUCUING. — L'impôt sur la petite vitesse grève le charbon !

M. JULES BRAME. — On a voté sur les transports par petite vitesse; mais on n'a pas voté de droit fixe sur le charbon. Ce serait malheureux s'il était voté !

Quant à moi, je déclare que j'étais opposé à l'impôt sur les transports à petite vitesse. Mais j'ai fait comme vous acte de bon citoyen en votant cet impôt nécessaire à l'équilibre de nos finances, si nous ne voulons nous endetter davantage; je l'ai voté dans l'espoir que, nos finances rétablies, il sera supprimé bientôt. (Très-bien !)

Encore un mot.

Comment ! vous venez de nommer une commission pour rechercher les moyens qu'il faut employer pour faire baisser le prix du charbon, et vous demandez un impôt sur le charbon ! C'est un singulier encouragement que vous donnez à votre commission.

Mais songez donc qu'au moment où je vous parle les hauts fourneaux de la métallurgie s'éteignent les uns après les autres, à cause de la crise encore intense, due aux prix des charbons, et vous demandez un impôt qui viendra l'augmenter encore !

Comment ! c'est à l'heure où la culture de la betterave est réduite de moitié, par suite de la crise charbonnière, que vous demandez un surcroit d'impôt sur le charbon !

Je trouve que la disposition proposée par MM. Acloque et Palotte est mauvaise et je vous demande de la repousser. (Vive approbation sur un grand nombre de bancs.)

CHRONIQUE

Il paraît que les meneurs du parti radical avaient résolu, dans le cas où la prorogation des conseils municipaux serait votée par l'Assemblée malgré les conclusions de la commission, d'inviter tous les conseillers municipaux de leur bord à donner aussitôt leur démission, en protestant que le mandat qu'ils ont reçu de leurs électeurs expire le 30 avril, et qu'ils ne se croient pas le droit de le conserver au delà de cette date.

Les inventeurs de cette manœuvre ayant été informés que, dans ce cas, le gouvernement n'hésiterait pas à remplacer par des commissions municipales tous les conseils dont la majorité aurait protesté de cette manière contre la loi, le projet a été abandonné.

—

Nous recevons de Marseille le télégramme suivant nous annonçant une belle manifestation des cercles catholiques d'ouvriers:

« 4270 ouvriers membres des cercles catholiques de Marseille et banlieue sont allés faire bénir leurs bannières à Notre-Dame de la Garde. Manifestation splendide, émouvante. L'évêque officiait. Le général a mis une musique militaire à notre disposition. »

—

On mande de Metz, le 21 mars :

« Le gouvernement s'est enfin rendu aux instances de notre directeur de police et a permis de distribuer les journaux français au moins aux rédactions des journaux, sans une censure préalable.

On espère que cette sage mesure sera bientôt générale, l'administration ayant acquis la conviction que les journaux entraient quand même par voie détournée. »

—

Le *Journal de Bordeaux* publie une lettre que le général Bertrand a adressée à M. Froin, conseiller général du département de la Gironde, et dans laquelle il déclare « qu'une candidadure de l'appel au peuple est celle qui doit diviser le moins le parti conservateur et qu'elle seule peut rallier les esprits les plus divers, pourvu qu'ils aient de l'honnêteté et du patriotisme. »

BULLETIN INDUSTRIEL
ET COMMERCIAL

—

Jurisprudence commerciale.

Le tribunal de commerce de Nimes vient de rendre entre des négociants de Beaucaire et la compagnie de la Méditerranée, un jugement reproduit par le *Journal de la Marne*, et qui intéresse à un haut degré le public et les compagnies de chemins de fer.

La Compagnie de la Méditerranée avait refusé, à la gare de Beaucaire, de se charger de plusieurs expéditions de vins pour Châlons-sur-Marne, avec transit par Sens. Elle soutenait qu'en dehors de son réseau, elle n'était plus que commissionnaire de transports, ayant le droit de choisir ses intermédiaires, et, par conséquent, de faire transiter les marchandises livrées à Beaucaire par la voie de Gray.

Le tribunal a décidé qu'en agissant ainsi, elle n'avait pas satisfait aux obligations à elle imposées par son cahier des charges et par les décisions ministérielles.

Le jugement s'appuie notamment sur la circulaire ministérielle du 28 mai 1867, qui signifie aux compagnies que deux itinéraires étant donnés, soit sur un seul et même réseau, soit sur des réseaux différents, les expéditeurs ont un droit absolu de choisir l'itinéraire qui devra être suivi par leurs marchandises, à la condition de payer le droit qui s'applique à cet itinéraire.

La compagnie de la Méditerranée ayant méconnu ce droit, dont tout expéditeur peut réclamer l'exercice auprès de toute Compagnie, a été condamnée à payer aux négociants de Beaucaire, une somme de 1,500 fr. à titre de dommages-intérêts et à tous les dépens.

Revue hebdomadaire de la Bourse

La liquidation de quinzaine n'a rien ôté à la côte de sa fermeté, mais ne lui a pas rendu son animation du commencement du mois. Toute la semaine s'est passée à piétiner entre deux cours extrêmes du plus modique écart.

Les reports de valeurs ont été très faciles. Il n'en a à peu près rien couté aux acheteurs pour rester sur leurs positions. Cela aurait dû encourager quelque peu la spéculation ; si elle n'y a point paru prendre garde, c'est évidemment que ce concours empressé était généralement prévu.

Les encouragements d'ordre politique n'ont cependant pas manqué cette semaine. Sur le terrain parlementaire, où d'orageux débats n'étaient pas attendus sans une certaine appréhension, le victoire gouvernementale a été complète; à ce point, qu'il est difficile de supposer qu'une nouvelle lutte, de quelque gravité, puisse être de longtemps engagée.

Les lois d'impôt, à travers des imperfections et des mécontentements répétés, vont conduire la Chambre jusqu'à ses vacances de Paques. Nul débat irritant ne viendra troubler le calme affairé des dernières séances.

Les déclarations, si franches et si catégoriques du maréchal de Mac-Mahon paraissent, d'autre part, de nature à éloigner jusqu'à la pensée des moindres agissements de parti Il faut que la trève soit unanimement respectée et pendant toute la période septennale dont la majorité a eu la sagesse de fixer la durée.

Ce paisible horizon aurait certainement influencé le marché, s'il n'était, depuis quelques jours, plus allangui. Les cours actuels, si justifiés qu'ils soient, ont été rapidement obtenus. Tout le monde n'a pas la conviction qu'ils puissent être largement dépassés, sans que le temps ait été laissé d'essuyer les réalisations qu'ils peuvent déterminer.

Mais ce répit ne doit être vraisemblablement qu'affaire de peu de jours. Le comptant, qui avait ralenti ses rachats, commence à les multiplier, sans atteindre toutefois encore les grosses sommes quotidiennes des deux mois précédents. Les disponibilités créées à l'épargne par le paiement des coupons de janvier et le paiement en février du coupon trimestriel du 5 0/0 ont été en bonne partie absorbées par les énormes emplois faits depuis le commencement de l'année. Le coupon du 3 0/0, détaché lundi et qui va être touché d'ici peu de jours, reconstituera les ressources ébréchées. Il va mettre 91 millions à la disposition des porteurs de rentes; ce sera là un gros appoint pour les achats du mois prochain.

Les primes ont continué à s'offrir presque sans écart, et sans trouver des preneurs empressés. Pour jusqu'à la fin du mois, il semble que la spéculation veuille se réserver.

Le découvert, entretenu ainsi dans une fausse sécurité, pourrait bien être pris à nouveau, comme il l'a été à la liquidation de fin janvier. Cette leçon ne devrait pas être perdue pour lui.

Le détachement du coupon du 3 0/0 a donné un surcroit d'activité aux négociations dont le fonds recommence à être l'objet. La mobilité de ses cours a été plus grande; ses oscillations ont eu presque autant d'ampleur que celles de l'emprunt, ce qui ne s'était pas vu depuis assez longtemps. Coté 59 30 au plus bas; 59 75 au plus haut il ferme à 59 67, ce qui équivaut, compte du coupon tenu, à une légère amélioration de 07 centimes sur ses cours de samedi passé.

L'emprunt n'a pas eu même profit; il reste, comme la semaine précédente, à 94 65, après avoir fait au plus haut 94 82 et 94 37 au plus bas. Les dernières bourses lui ont au demeurant rendu tout le terrain un instant perdu. Ses tendances se maintiennent de plus très favorables, et s'il a peine à pousser vite au-delà des cours actuels, il montre bien plus de résistance encore à toute réaction profonde et durable.

Le libéré marche entièrement sur ses traces. Il n'y a guères plus entre eux de différence de cours. Avant un mois, du reste, le dernier versement de l'emprunt sera échu et le 5 0/0 paraitra seul sur la cote. Les deux emprunts ne feront plus qu'un même fonds, sans distinction aucune.

On ne parle plus tant de remboursement prochain du Morgan, auquel, d'ailleurs, nous n'avons jamais beaucoup ajouté foi. La chose serait décidée, qu'il faudrait encore prévenir les porteurs, au moins six mois à l'avance; le contrat l'exige en propres termes. Il passera bien de l'eau sous les ponts avant que cette opération soit réalisée.

Les obligations de la Ville de Paris, comme les Bons de liquidation, sont toujours fort recherchés. La cote les laisse sur leurs plus hauts prix.

La Banque de France a de nouveau réagi d'une vingtaine de francs. La spéculation qui pèse sur ses cours, en attendant de s'en mordre les doigts, ne diminue rien à son acharnement. Les bénéfices ne s'arrêtent pas pour cela, heureusement. Ce sera un jour ou l'autre un levier irrésistible.

Les institutions de crédit se sont généralement bien tenues, mais sans plus de mouvement, malgré le petit remous d'affaires qu'a entraîné leur liquidation de quinzaine. Sauf sur quelques valeurs, spécialement désignées à la spéculation par des incidents particuliers, l'attention n'est pas de ce côté. La Banque de Paris reste comme samedi à 1,665; le Comptoir d'escompte n'a pas varié; le Crédit Foncier a fléchi de 810 à 805; le Crédit Lyonnais a perdu 3 75, la Société Générale 25 à 513 75, la Banque franco égyptienne 5 fr., coupon de 25 fr. détaché.

Le Crédit Mobilier s'est relevé à 310, sous l'influence des nouvelles de l'arrangement conclu avec le gouvernement ottoman C'est une liberté d'allure reconquise, résultat très-avantageux.

Les chemins de fer se sont bien tenus et ont eu peu d'oscillations. Leurs recettes de la dernière semaine accusent pour l'ensemble du réseau une certaine amélioration. On peut espérer que ce n'est qu'un premier pas et qui sera bientôt suivi.

Le Gaz est comme samedi à 740. Son assemblée générale a eu lieu le 28. Avis aux intéressés.

Les Transatlantiques, aussi à la veille de leur assemblée générale, qui se tient le 4 avril, ont repris de 5 f. à 287 50.

Les Five-Lille conservent leur récente amélioration de prix. Toutes les demandes ne sont pas servies.

Il y a du calme et beaucoup sur le Suez. La spéculation attend l'issue pressentie des négociations engagées, mais jusque-là personne ne prend les devants.

L'Italien a un peu réactionné. On parlait d'un gros découvert, c'est le report qui s'est tendu jusqu'à 17 centimes pour la quinzaine malgré l'extrême abondance de l'argent. Le cours de 62 fr. est difficile à laisser loin derrière soi.

Le Crédit Foncier d'Autriche est revenu à 527 50. Son assemblée générale du 9 avril est attendue avec une grande impatience, et bien légitime, pour qui se rappelle les épreuves traversées par la Société depuis l'an dernier et le doute qui règne encore sur la véritable situation dont les intéressés vont recevoir communication.

Le Mobilier espagnol est resté sans changement sur les cours de l'autre semaine. Les péripéties de la lutte, dont la malheureuse Espagne fait les frais depuis si longtemps déjà, tiennent l'attention en éveil et les affaires en suspens.

Les Autrichiens et les Lombards ont fléchi de compagnie sur une communauté de persistantes mauvaises recettes et sous le poids de grosses ventes d'Allemagne. Ces deux chemins se défendent mal depuis quelque temps.

ÉLIE BÉLOU.

ÉTRANGER

ESPAGNE. — Les agences télégraphiques nous communiquent ces dépêches :

Perpignan, 21 mars. — Les 320 soldats espagnols arrivés ici hier sont repartis pour Cette, d'où ils s'embarqueront à destination de Barcelone.

La Junquera, 21 mars. — Les carlistes ont perçu ici 3,000 douros. Les personnes qui s'étaient réfugiées en France regagnent leur domicile.

Barcelone, 19 mars, soir. — Le général Degor a délivré, dit-on, les prisonniers de Castelfullit, y compris le général Nouvillas, qui n'est accusé aujourd'hui que d'incapacité.

François Tristany a été battu à Pons (Lérida) par le colonel Moreno, commandant des chasseurs de la Havane.

Madrid, 20 mars, 10 h. soir. — On croit que le maréchal Serrano commencera aujourd'hui l'attaque contre les carlistes.

Les prétendus mouvements cantonaux en Catalogne sont sans importance.

Madrid, 21 mars, 10 h. soir. — Le bruit circule de nouveau aujourd'hui que le combat a commencé à Sommorostro ce matin.

Les carlistes bloquent Vittoria.

La bande carliste de Santès a quitté Almanza en deux trains, par la ligne de Valence, après vingt-quatre heures d'occupation. Elle aurait emmené plusieurs ôtages. Avant de partir, les carlistes ont brûlé la station télégraphique d'Almanza et détruit le pont du chemin de fer de la ligne d'Alicante, sur la voie de Valence, entre Almanza et Emisia.

La *Gaceta* publiera lundi un décret établissant pour la Banque nationale, avec un monopole d'une durée de trente ans, le droit d'émettre des billets au porteur pour une valeur de cinq fois son capital, qui est fixé à 100 millions de pesetas. La réserve métallique est fixée à un quart du capital en circulation.

En échange du privilége qui lui est concédé, la Banque nationale avancera au Trésor 125 millions de pesetas.

Serrano reçoit des renforts considérables en hommes, en chevaux et en munitions. Certains correspondants nous écrivent que le duc de la Torre ne saurait baser de trop grandes espérances sur la valeur des contingents qui lui sont expédiés des différents points de l'Espagne, ces contingents étant formés de recrues inexpérimentées et peu propres à soutenir un choc. Cela est vrai, mais nous ferons remarquer que ces nouveaux soldats feront nombre et permettront aux généraux républicains de lancer contre les carlistes leurs meilleures troupes.

Un fait très grave, à notre avis, est l'arrivée des pièces d'artillerie que l'Allemagne a expédiées au maréchal Serrano. Le gouvernement français qui s'est prêté au passage de ces canons et qui a favorisé leur embarquement à Saint-Sébastin a, par le fait même, donné son appui à la révolution en Espagne, et il aura certainement sa large part de responsabilité dans les événements qui vont se produire d'ici quelques jours au-delà des Pyrénées.

Ce qui gênera certainement beaucoup le tir des artilleurs républicains, c'est la proximité qui existe entre les positions occupées par les carlistes et celles qu'ils fortifient aujourd'hui. A moins d'être servis par des pointeurs expérimentés et fort habiles, les canons à longue portée de l'usine Krupp feront difficilement du mal aux carlistes. Les canons, pour atteindre les positions carlistes, établies sur les crêtes des collines, devront être pointés en l'air et faire l'office d'obusiers. Le tir, pour être efficace, devra donc être presque perpendiculaire.

BELGIQUE. — Le roi Léopold II va accomplir sa 39e année, S. M. étant née le 9 avril 1835.

— Le comte et la comtesse de Flandre sont attendus à Bruxelles pour la fin de ce mois ou les premiers jours d'avril, de retour de leur voyage en Allemagne.

— Le *Bien public* annonce la mort de M. Hippolyte van de Woestyne Van den Hecke, sénateur de l'arrondissement de Gand, décédé vendredi soir, à Gand, après une longue et pénible maladie, à l'âge de 65 ans et 3 mois.

— C'est décidément M. Lechien, gantier, rue de l'Impératrice, qui a gagné le lot de 100,000 fr. de l'emprunt de Bruxelles. Il avait acheté ce lot la veille.

ROUBAIX -- TOURCOING
ET LE NORD DE LA FRANCE

—

C'est par erreur que nous avons annoncé hier que le bureau des travaux municipaux serait supprimé. Seul, M. le directeur des travaux a reçu l'avis qu'il ne continuerait pas l'exercice de ses fonctions.

—

Un télégramme du ministre de la guerre vient de faire connaître aux préfets que la révision commencera le 9 avril pour la classe de 1873.

—

Par arrêté préfectoral enregistré au dernier bulletin des actes administratifs :

« La chasse à courre, à cor et à cris sera close dans le département du Nord, le *mardi* 31 *mars courant*, à la chûte du jour. »

—

Nous extrayons ce qui suit du compte-rendu officiel de la dernière séance de l'Assemblée (Séance du 21 mars.) :

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet

---

même ostensiblement.

La naïve enfant, pour laquelle cette fête du village était un événement, un plaisir impatiemment attendu, avait commencé par rire joyeusement avec sa petite amie des tours de force et des phénomènes exhibés ; les paillettes qui étincelaient sur les oripeaux des saltimbanques avaient fait longtemps son admiration; mais peu à peu elle avait compris le triste sort, la pénible existence de ces pauvres nomades, et elle n'avait éprouvé pour eux qu'un sentiment de pitié auquel se mêlait une légère répulsion. Toute ignorante qu'elle fût de certaines choses, elle ne pouvait s'imaginer que sa mère, cette grande dame, cette *duchesse*, car elle était tentée de l'appeler ainsi comme les paysans, eût vécu de cette misérable existence. Non; d'ailleurs, elle s'en souvenait : un jour, lorsque pour la première fois Albert Lorin, le jeune avocat, avait prononcé le nom de la Fanelli, il l'avait fait avec enthousiasme, avec une sorte de respect et d'admiration, et il avait raconté à la jeune fille tous les enivrements de la vie de l'artiste. Comment Suzanne l'eût-elle oublié? Son âme ardente n'avait-elle pas été un instant troublée par les séduisantes images, troublée au point d'envier de telles ivresses, et, pour les connaître, de vouloir abandonner son père !.... Mieux qu'alors, la pauvre enfant comprit sa faute et rougit, mais elle ne se désespéra point, car elle avait été forte contre la tentation, elle avait confessé son péché d'orgueil et la divine absolution l'avait effacé.

Abandonner son père ! le laisser, comme sa mère les avait laissés tous les deux, lui et elle ! cela était-il possible? Hélas ! c'était ce que lui demandait dans cette lettre celle qui ne pouvait implorer son pardon qu'à genoux !

Elle n'accusait plus son père d'injustice, la pauvre petite : elle ne comprenait enfin, et plus elle le comprenait, plus elle l'admirait. Sa vie entière lui était révélée, cette vie brisée, pleine de déceptions et d'angoisses ! cette vie solitaire et découragée, où la présence de son enfant unique était le seul rayon d'espérance et de joie ! Elle devinait enfin ce qu'il avait attaché d'amour à la frêle existence de la petite orpheline. Les soins, la tendresse, la constante sollicitude de ce père chéri, auxquels, avec son égoïsme d'enfant, elle s'était habituée sans étonnement, ne la surprirent pas, mais ils l'émurent plus que jamais. Elle avait dit vrai; il était tout ensemble son père et sa mère, et c'est lui qu'elle aimait pardessus tout, dont elle ne se séparerait pas tant que Dieu le permettrait, lui auquel elle sacrifierait à son tour sa vie entière, sans reconnaître assez tant d'abnégation et de dévouement.

Et cependant la voix du sang parlait : elle aimait sa mère, elle le sentait aux larmes qui tombaient toujours brûlantes sur le papier qu'elle lisait. Sans doute sa résolution était prise, son devoir était tout tracé, traçé du côté où la portaient ses deux amours: elle ne quitterait jamais ni son père ni Jacques, elle resterait toujours à Luçay; mais elle sentait vivement combien cette décision allait paraître dure, pénible, cruelle à la pauvre femme qui désirait si ardemment sa fille; elle eût voulu l'impossible, que le passé n'eût pas existé, qu'elle ne se trouvât pas ainsi placée entre son père et sa mère, forcée de choisir, d'abandonner l'un pour l'autre, au lieu de vivre pour tous deux, à côté d'eux, et n'avoir qu'à partager entre eux sa tendresse et ses soins.

(*A suivre*).

Journal des Jeux d'Esprit et des jeux de société, 6, rue Duhamel, à Lyon.

Cette publication est unique en son genre.

Elle s'occupe exclusivement des récréations intellectuelles, des passe-temps instructifs et de bon goût qui peuvent rendre agréables la solitude aussi bien que les réunions de famille ou les soirées dans le monde.

Bouts rimés, vers protées, anagrammes, tours de force poétiques, énigmes, charades, logogriphes, mots carrés, rébus, cryptographie, calculs curieux, jeux de société parlés, jeux à gages, échecs, dames, dominos, curiosités littéraires, philologiques, scientifiques, historiques, judiciaires, faits originaux, magie des salons, etc., en un mot tout ce qui peut orner l'esprit et lui donner des armes aimables pour briller en société, se trouve réuni dans cette publication aussi curieuse que savante.

Le *Journal des Jeux d'esprit* paraît tous les quinze jours en livraisons de 16 pages à 2 colonnes avec couverture. Abonnement : 5 fr. par an pour la France et l'Algérie. Etranger, 7 fr.

Adresser les abonnements en bons de poste (ou timbres-poste avec 25 c. en plus), à M. L. Germet-Perrier, rue Duhamel, 6, à Lyon.